

## **Compte-rendu des CAPL de recours de catégorie A, B et C du 14 janvier 2021**

Depuis la mise en place de l'entretien professionnel par le décret N° 2010-88 du 28 juillet 2010, Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer le système de notation inégalitaire, subjectif et arbitraire.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Pour les CAPL de recours :

### **Catégorie A :**

6 recours hiérarchiques ont été présentés en 2020 sur la gestion 2019.  
Aucun des agents ayant présenté un recours hiérarchique n'a obtenu satisfaction.

2 dossiers ont fait des recours auprès de la CAPL, soit autant que l'an dernier.

### **Catégorie B :**

9 recours hiérarchiques ont été présentés en 2020 sur la gestion 2019 contre 11 l'an dernier

1 recours a obtenu satisfaction devant l'autorité hiérarchique et 4 ont fait des recours auprès de la CAPL.



## Catégorie C :

15 recours hiérarchiques ont été présentés en 2020 pour la gestion 2019.

2 recours ont obtenu satisfaction devant l'autorité hiérarchique et 7 recours ont été présentés devant la CAPL.

Il est dommage que des collègues aient abandonné alors qu'ils n'avaient pas obtenu entière satisfaction suite au recours auprès de cette même autorité, d'autant plus que la quasi-totalité des dossiers présentés en CAPL a au moins obtenu satisfaction sur une de leurs demandes.

Il est clair pour Solidaires Finances Publiques que le recours à l'autorité hiérarchique dissuade les agents de faire appel de leur notation. Effet accentué cette année, puisqu'à l'issue des CAPL locales, les agents n'ont plus la possibilité de faire un recours auprès de la CAP nationale.

Nous vous rappelons que les appréciations littérales sont importantes mais le seront encore d'avantage avec l'instauration de la prime au mérite.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus afin de comprendre les différents termes indiqués dans votre compte-rendu d'entretien professionnel.



Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90



[solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)